



Règlement 2024
CHALLENGE
MORLAIX COMMUNAUTÉ
GROUPAMA



Article 1er : Présentation

Le « CHALLENGE MORLAIX COMMUNAUTÉ GROUPAMA » est un challenge de compétitions cyclistes féminines organisé par le Team Yann TBFO avec l'aide des villes étapes et des associations locales.

Article 2 : Participation

Il est réservé aux compétitrices des catégories U15 et U17 ainsi qu'aux Dames U19 et +.

Article 3 : Épreuves

Les épreuves sont les suivantes :

- Pleyber-Christ, le samedi 13 avril ;
- Plourin-lès-Morlaix, le dimanche 28 avril ;
- Saint-Martin-des-Champs, le dimanche 9 juin ;
- Sainte-Sève, le dimanche 30 juin.

Article 4 : Classements

Le « CHALLENGE MORLAIX COMMUNAUTÉ GROUPAMA » proposera 7 classements :

- classement Meilleure Grimpeuse U15 et U17 ;
- classement U15 ;
- classement U17 ;
- classement Meilleure Grimpeuse Dames 17 ans et + ;
- classement Access ;
- classement U19 ;
- classement général Dames 17 ans et +.

Les classements sont établis par addition des points obtenus à l'issue des épreuves (voir article 8).

Chaque catégorie possède un classement sur chaque épreuve.

Article 5 : Participation

Pour figurer au classement général il faut :

- avoir participer à un minimum de 3 épreuves (sauf sélection : voir « points de compensation » à l'article 8) ;
- participer à la dernière épreuve.

Article 6 : Maillots

À la fin de l'épreuve, pour le podium protocolaire, le maillot distinctif correspondant est remis à la leader du classement pour lequel elle concourt et il est récupéré à l'issue. Le maillot distinctif est donné pour l'épreuve suivante lors de la remise des dossards.

Les maillots distinctifs, aux couleurs de nos partenaires, sont :

- un maillot BUREAU VALLÉE pour la leader au classement « Meilleure Grimpeuse U15 et U17 » ;
- un maillot CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE pour la leader au classement « U15 » ;
- un maillot GROUPAMA pour la leader au classement « U17 » ;
- un maillot GROUPAMA pour la leader au classement « Meilleure Grimpeuse Dames 17 ans et + » ;
- un maillot DECATHLON pour la leader au classement « Access » ;
- un maillot SEVEL pour la leader au classement « U19 » ;
- un maillot ASSOCIATION OSE pour la leader au classement « Général Dames ».



MG U15 et U17



Meilleure U15



Meilleure U17



MG Dames



Meilleure Access



Meilleure U19



Meilleure Dame

Par respect pour les organisateurs et les partenaires du Team Yann TBFO, le port des maillots distinctifs est obligatoire.

Article 7 : Cumul des maillots

Dans le cas d'un cumul des maillots, c'est la 2^{ème} du classement qui porte le maillot de leader.

Article 8 : Barème des points

Points attribués aux U15, U17, Access, U19 et Général Dames sur les étapes 1, 2 et 3 :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	100	80	75	65	57	50	45	40	35	31	27	23	19	16	13	10	7	5	3	1

Points attribués aux U15, U17, Access, U19 et Général Dames sur l'étape 4 :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	150	120	112	97	85	75	67	60	52	46	40	34	28	24	19	15	11	8	5	2

Points de compensation :

En cas d'absence pour cause de sélection sur une des manches de « Coupe de France N1 ou N2 » le jour d'une épreuve du « Challenge Morlaix Communauté Groupama », il sera accordé 27 points de compensation à la coureuse concernée. Ce bénéfice ne pourra être accordé qu'une seule fois, excepté sur la dernière épreuve qui est obligatoire pour figurer au classement général final.

Points MG attribués sur l'étape 1 de Pleyber-Christ :

Place	1	2	3	4	5
	20	15	10	7	3

Points MG attribués sur l'étape 2 de Plourin-lès-Morlaix :

Place	1	2	3	4	5
	15	11	8	5	2

Points MG attribués sur l'étape 3 de Saint-Martin-des-Champs :

Place	1	2	3	4	5
	10	7	5	3	1

Points MG attribués sur l'étape 4 de Sainte-Sève :

Place	1	2	3	4	5
	20	15	10	7	3

Article 9 : Ex-æquo

À l'issue de chaque épreuve, si des concurrentes sont ex-æquo au classement, la place au classement de la dernière épreuve disputée est prépondérante.

En cas d'ex-æquo aux classements finaux, la place au classement de la finale est prépondérante.

Article 10 : Montée de catégories

En cas de montée en Open d'une coureuse Access, elle perdra le bénéfice des points acquis au classement « Access » et pourra concourir dans le classement « Général Dames ».

Article 11 : Grilles de prix

Les grilles de prix par « étape » :

- | | | |
|---------------------|---------------|----------------------------|
| • U15 et U17 | grille 107/10 | 1 ^{ère} : 20,00 € |
| • Spécial U15 | grille 47/5 | 1 ^{ère} : 18,00 € |
| • Dames 17 ans et + | grille 244/15 | 1 ^{ère} : 49,00 € |
| • Spécial U19 | grille 107/5 | 1 ^{ère} : 35,00 € |

Les grilles de prix des classements généraux :

- | | | |
|-----------------------|--------------|----------------------------|
| • MG U15 et U17 | grille 53/5 | 1 ^{ère} : 21,00 € |
| • U15 | grille 69/5 | 1 ^{ère} : 24,00 € |
| • U17 | grille 91/5 | 1 ^{ère} : 29,00 € |
| • MG Dames de 17 et + | grille 107/5 | 1 ^{ère} : 35,00 € |

- U19 grille 138/5 1^{ère} : 49,00 €
- Dames 17 ans et + grille 168/5 1^{ère} : 68,00 €
- Les 5 premières access ne pouvant recevoir des prix celles-ci recevront des lots.

Article 12 : Protocole des étapes

Les 3 premières des catégories U15, U17, U19, Access et Senior seront invitées à se présenter au podium pour recevoir leurs récompenses.

Les coureuses en tête des différents classements individuels se verront remettre un maillot de leader (voir article 6) à restituer à l'issue du podium.

Article 13 : Protocole final à Sainte-Sève

La présence des 3 premières de chaque classement est obligatoire à la cérémonie protocolaire. En cas d'absence au protocole final, les lauréates seront déclassées.

Article 14 : Gestion des classements

La gestion sportive et les classements du « CHALLENGE MORLAIX COMMUNAUTÉ GROUPAMA » sont sous le contrôle du corps arbitral du Team Yann TBFO. Il est le seul compétent en cas de réclamations.